

Conseil municipal | Séance du 20 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-10-20-6 | Finances communales - Budget principal de la ville - Décision modificative n°3-2022

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 14 octobre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 20 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Johan Quérue

Exposé des motifs :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Il s'agit d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal de la ville.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2021-12-09-5 du Conseil municipal adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2022,
- La délibération n°2022-03-24-16 du Conseil municipal adoptant la décision modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2022,
- La délibération n°2022-06-30-03 du Conseil municipal adoptant la décision modificative n°2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2022,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

Décide :

- D'adopter la décision modificative comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				313 673,02 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DASE	▪ Autres services extérieurs	6288	011	16 960,00 €
	▪ Transport collectif	6247	011	-690,00 €
	▪ Services civiques	64138	012	690,00 €
DCSJ	▪ Projets Centres sociaux : offre de loisirs ciblées Club ados et numériques		011	40 500,00 €
	▪ Projets Centres sociaux : ateliers club sciences et nature	6288	011	1 050,00 €
	▪ Projets Centres sociaux : projet restaurer le lien hors les lieux	6288	011	2 100,00 €
DCAFE	▪ Subvention : projet Terrain d'aventure Bois des Anémones	6574	65	3 000,00 €
	▪ Fêtes et cérémonies	6232	011	4 824,00 €
	▪ Subvention aux associations - subvention CASI	6574	65	-6 006,00 €

DBM	▪ Subvention aux associations	6574	65	6 006,00 €
DDS	▪ Subventions association - MIEF	6574	65	6 300,00 €
	▪ Autres matières et fournitures	6068	011	-680,00 €
	▪ Autres remboursements de frais	6288	011	-1 855,80 €
	▪ Projet "hors de ma bulle"- Subvention associations	6574	65	38 679,00 €
	▪ Projet "hors de ma bulle" - autres services extérieurs / autres matières et fournitures	6288 / 6068	011	7 389,00 €
DDT	▪ SORANO - portage EPFN irrécouvrable factures consommables	6068	011	51 930,00 €
DSOL	▪ Autres services extérieurs	6288	011	-2 000,00 €
	▪ Charge de personnel - Artistes et GUSO	64131	012	2 000,00 €
DTP	▪ Autre services extérieurs - Théâtre Forum Citoyen	6288	011	8 500,00 €
DRM	▪ Alimentation	60623	011	58 530,00 €
	▪ Maintenance	61558	011	20 000,00 €
	▪ Autres matières et fournitures	6068	011	5 000,00 €
DST	▪ fluides - eau - chauffage - maintenance chauffage		011	485 000,00 €
DFCP	▪ Ajustement ICNE	66112	66	19 381,24 €
	▪ Provisions pour dépréciations des actifs circulants	6817	68	31 000,00 €
	▪ Provisions finances		011	-383 934,42 €
			65	-50 000,00 €
		67	-50 000,00 €	

RECETTES	313 673,02 €
-----------------	---------------------

Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DDS	▪ Ajustement subvention FIPD - chantiers sensibilisation emploi	74718	74	6 300,00 €
	▪ Subvention Métropole : projet "hors de ma bulle"	74751	74	46 068,00 €
DCSJ	▪ Subvention CAF : projet "restaurer du lien hors les lieux"	7478	74	2 100,00 €
DFCP	▪ Ajustement Allocation compensatrice Taxe foncière	74834	74	144 832,00 €
	▪ Ajustement Dotation nationale de péréquation	74127	74	14 286,00 €
DFCP	▪ Reprise sur provision pour dépréciation des éléments des actifs circulants	7817	78	6 707,02 €
	▪ Versement anticipé de l'aide de contrat de prêts structurés à risque	76811	76	93 380,00 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES****0,00 €**

Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DCSJ	▪ Logiciel	2051	20	1 000,00 €
	▪ Matériel / Mobilier	2188/2184	21	-1 000,00 €
DDS	▪ Mobilier	2184	21	680,00 €
DDT	▪ Bruyères : Aire de jeux habitat 76 subvention	204172	204	100 000,00 €
	▪ Copropriété : Etat de carence concession	2181	21	154 592,00 €
	▪ Copropriété : OPAH	2181	21	44 290,00 €
	▪ Convention EPFN site Rollin - Etudes	2031	20	6 000,00 €
	▪ Convention EPFN site Touflet - Etudes	3021	20	2 100,00 €
	▲ NPNRU			
	▪ Médiathèque -Travaux	2312	23	137 108,00 €
	▪ Médiathèque - Etudes	2031	20	14 052,00 €
	▪ PROCOM - Acquisitions	2115	21	19 196,00 €
	▪ SORANO - frais de géomètre	2031	20	1 860,00 €
DST	▪ Travaux - SEMARD	2313	23	-680 000,00 €
	▪ Travaux - Office PERGAUD	2313	23	570 000,00 €
	▪ Travaux - Centre de Loisirs la HOUSSIERE	2313	23	448 000,00 €
	▪ Travaux - désamiantage	2135	21	-50 000,00 €
	▪ Matériel informatique	2183	21	89 700,00 €
DUNSI	▪ Concessions et droits similaires, licences, brevets	2051	20	-32 317,55 €
SPORT	▪ Autres immobilisations corporelles- équipement CLS	2188	21	1 855,80 €
DFCP	▪ Provisions finances		20	-250 000,00 €
			21	-427 116,25 €
			23	-150 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Johan Quéruef

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/10/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20221020-lmc128237-DE-1-1

Affiché ou notifié le 25 octobre 2022